

District : _____
Localité : _____
Corps policier : _____
N° de dossier : _____

**Programme de traitement de la toxicomanie
de la Cour du Québec (PTTCQ)**

Code statistique : _____

SA MAJESTÉ LA REINE

Partie poursuivante-intimée

c.

_____ D.D.N. : _____

Partie prévenue-requérante

**REQUÊTE POUR PARTICIPER AU PROGRAMME DE TRAITEMENT
DE LA TOXICOMANIE DE LA COUR DU QUÉBEC (PTTCQ)**

(article 720(2) *C.cr.* et articles 82 et 83 du Règlement de la Cour du Québec)

À l'un des juges de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, la partie prévenue-requérante expose ce qui suit :

1. Elle est accusée dans le ou les(s) dossier(s) mentionné(s) en titre.

2. La partie prévenue-requérante est présentement :

détenue en liberté

dans un (des) dossier(s) mentionné(s) en titre.

dans un (des) dossier(s) de la Cour municipale de _____

dans un (des) dossier(s) du district judiciaire de _____

dans un (des) dossier(s) de la province de _____

3. Elle demande le transfert des infractions dans les dossiers suivants conformément à :

l'article 478 du *Code criminel* l'article 479 du *Code criminel*

4. Elle reconnaît avoir des problèmes d'abus ou de dépendance.

5. Elle souhaite compléter une thérapie pour mettre fin à ses problèmes d'abus ou de dépendance.
6. Elle s'est soumise aux évaluations requises, tel qu'il appert de la demande de service présentée au _____ dans le cadre du Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ), produite sous la pièce R-1.
7. Elle est informée que l'évaluation recommande :
 - une thérapie interne de 6 mois dans un centre offrant de l'hébergement
 - une thérapie externetel qu'il appert de la pièce R-1.
8. Elle a demandé et obtenu le consentement du poursuivant pour participer au PTTCQ, tel qu'il appert de la Demande de consentir à la participation au Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ) produite sous la pièce R-2.
9. Elle s'est soumise à l'évaluation et est acceptée pour participer à la thérapie offerte au centre de thérapie _____, tel qu'il appert de l'évaluation et de la lettre d'acceptation du centre de traitement produites sous la pièce R-3.
10. Elle a reçu les explications concernant le programme de traitement par un membre de l'équipe du PTTCQ.
11. Elle consent à ce que tous les intervenants du programme, soit le tribunal, le poursuivant, l'avocat de la défense, les agents de liaison, le _____, le centre de thérapie, conservent et partagent les informations personnelles recueillies dans le seul but de favoriser son cheminement thérapeutique et ce, pour toute la durée de son traitement.
12. Elle consent à suivre les règles du programme et à se soumettre aux conditions de mise en liberté émises par le tribunal conformément aux articles 515 et 518(2) du *Code criminel* ou aux conditions de surveillance déterminées par ce dernier conformément à l'article 720(2) du *Code criminel*.
13. Elle plaide coupable librement et volontairement au(x) chef(s) d'accusation consigné(s) à l'Entente sur plaidoyer de culpabilité présentée par les parties aux fins du PTTCQ, tel qu'il appert de l'entente produite sous la pièce R-4.
14. Elle comprend la nature et les conséquences de sa décision, notamment la renonciation à tout moyen de défense.
15. Elle est informée que le tribunal n'est lié par aucun accord conclu avec le poursuivant.
16. Dans le cas où le tribunal conclut que la partie prévenue-requérante a réussi le programme, les parties présenteront leurs suggestions, telles que consignées à l'Entente sur plaidoyer de culpabilité présentée par les parties aux fins du PTTCQ produite sous la pièce R-4.
17. Elle est consciente que des sanctions pourront être imposées en cas de rechute de consommation, de manquement aux conditions de mise en liberté ou de manquement aux conditions de surveillance du tribunal.

18. Elle est informée que l'abandon du programme ou le non-respect de ses conditions peut amener le tribunal à constater l'échec du programme et à y mettre fin.
19. En cas d'échec, elle est informée et comprend que les parties ne sont plus liées par les suggestions de peine mentionnées à l'Entente sur plaidoyer de culpabilité présentée par les parties aux fins du PTTCQ produite sous la pièce R-4.
20. Elle est informée et comprend également que les parties conservent leur droit de présenter lors de l'audition de la peine toute preuve pertinente conformément aux dispositions des articles 718 et suivants du *Code criminel*.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

DISPENSER la partie prévenue-requérante de signifier un avis de présentation de trois (3) jours au poursuivant;

PERMETTRE à la partie prévenue-requérante d'inscrire sa requête au rôle même si cette dernière n'a pas été produite au greffe dans le délai prévu à l'article 83 du Règlement de la Cour du Québec;

ACCUEILLIR la présente requête;

ACCEPTER les plaidoyers de culpabilité;

DÉCLARER la partie prévenue-requérante coupable des chefs mentionnés à l'Entente sur plaidoyer de culpabilité présentée par les parties aux fins du PTTCQ;

ACCEPTER la partie prévenue-requérante au Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ);

REPORTER la détermination de la peine en raison de l'engagement du requérant à respecter les conditions de mise en liberté émises par le tribunal ou l'engagement de la partie prévenue-requérante à respecter les conditions de surveillance déterminées par le tribunal conformément à l'article 720(2) du *Code criminel*.

SANS FRAIS.

À _____, le _____

Procureur de la partie prévenue-requérante
ou partie prévenue-requérante

AFFIDAVIT

Je, soussigné(e), _____,

résidant au _____,

déclare ce qui suit :

1. Je suis la partie prévenue-requérante.
2. Tous les faits allégués dans la présente requête sont vrais.

Et j'ai signé à _____, le _____

Partie prévenue-requérante

Déclaré sous serment

Affirmé solennellement

À _____, le _____

Commissaire à l'assermentation

District : _____

Localité : _____

Corps policier : _____

N° de dossier : _____

Code statistique : _____

**Programme de traitement de la toxicomanie
de la Cour du Québec (PTTCQ)**

SA MAJESTÉ LA REINE

Partie poursuivante-intimée

c.

Partie prévenue-requérante

INVENTAIRE DES PIÈCES

- R-1 Demande de service et recommandation présentée au _____ dans le cadre du Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ).
- R-2 Demande de consentir à la participation au Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ).
- R-3 Évaluation et lettre d'acceptation du centre de traitement.
- R-4 Entente sur plaidoyer de culpabilité présentée par les parties aux fins du Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ).

Procureur de la partie prévenue-requérante
ou partie prévenue-requérante